



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Grenoble, le **18 FEV. 2016**

Objet : Doctrine départementale relative aux autorisations de défrichement

Madame, Monsieur,

Suite aux évolutions réglementaires en matière de défrichement et aux interrogations de nombreux acteurs des territoires sur l'application de cette réglementation, une doctrine départementale relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires liées aux autorisations de défrichement a été élaborée. La présentation d'une première version du document a réuni les principaux acteurs concernés le 6 juillet 2015 à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Suite aux nombreuses observations et suggestions apportées lors de cette réunion ainsi qu'aux instructions techniques communiquées par le ministère de l'Agriculture, ce document a pu être finalisé et communiqué pour consultation auprès de tous les acteurs du territoire et de la forêt en décembre 2015, avant d'être présenté et validé dans sa version finale lors de la séance du 26 janvier 2016 de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF).

J'attire votre attention sur trois enjeux particuliers à prendre en compte, identifiés à l'échelle du département de l'Isère :

- Les continuités écologiques dans le nord Isère, le sillon Alpin et la région grenobloise,
- L'ouverture des paysages et le maintien de l'activité agricole et pastorale, notamment en zone de montagne,
- La préservation des forêts alluviales.

Vous trouverez ci-jointe la version définitive de la plaquette de présentation de notre doctrine départementale relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires liées aux autorisations de défrichement. Ce document est également téléchargeable à l'adresse [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet

  
Jean-Paul BONNETAIN

Pièce(s) jointe(s) :

- doctrine départementale relative au défrichement

## Liste des destinataires

DRAAF – SERFOBE

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Départemental de l'Isère

Grenoble-Alpes-Métropole

Communautés d'agglomération

Communautés de communes

Communes de l'Isère

Association des maires de l'Isère

Association des maires ruraux de l'Isère

Associations des communes forestières de l'Isère

Parc National des Ecrins

Parcs naturels régionaux

Espace Belledonne

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre d'Agriculture de l'Isère

Fédération des Alpages de l'Isère

Office National des Forêts

Centre Régional de la Propriété Forestière

Syndicat des propriétaires forestiers de l'Isère

Animateurs des Chartes Forestières de Territoires

COFORET

Experts forestiers

Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère (UGDFI)

Créabois

FRAPNA

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR

Gentiana

LPO

UNICEM